

8-0 Pratiques d'excellence liées à l'établissement de rapports et à l'évaluation



8-0 Pratiques d'excellence liées à la documentation et à l'analyse des dommages

8-1 Communication de renseignements

Énoncé de pratique : Tous les intervenants ont la possibilité de documenter de l'information pertinente.

Description de la pratique : Les propriétaires d'infrastructures souterraines, les localisateurs, les excavateurs ou tout autre témoin, qui ont constaté un dommage, fournissent l'information pertinente qu'ils détiennent au sujet de l'événement qui a causé un dommage à l'infrastructure souterraine ou qui aurait pu en causer.

8-2 Information uniformisée

Énoncé de pratique : L'information sur les événements qui ont causé des dommages aux infrastructures souterraines ou qui auraient pu en causer est consignée de façon uniforme.

Description de la pratique : Les données requises, c'est-à-dire l'information nécessaire pour déterminer les éléments en cause dans un événement, sont uniformisées. Ces données comprennent, entre autres, la description de l'événement (date, lieu et type d'infrastructure souterraine et de travaux d'excavation), la présence ou non d'une demande de localisation et la détermination de la cause fondamentale de l'événement. Les données recueillies peuvent inclure également de l'information reliée aux temps d'arrêt et aux quasi-incidents.

8-3 Groupe d'intérêt fautif

Énoncé de pratique : Identifier le groupe d'intérêt fautif relié au dommage.

Description de la pratique : Il est important d'identifier le groupe d'intérêt fautif afin de cibler le groupe d'intervenants ou le secteur d'activités pour les activités de sensibilisation et de formation.

8-4 Exactitude de l'information

Énoncé de pratique : Les personnes qui signalent un événement qui a causé des dommages aux infrastructures souterraines ou qui aurait pu en causer fournissent le maximum d'information sur l'événement.

Description de la pratique : La personne qui signale un événement fournit des informations aussi exhaustives que possible, même si certaines données sont manquantes. L'information consignée peut par la suite être modifiée ou complétée si des données nouvelles viennent préciser l'événement signalé.

8-5 Modification des renseignements communiqués

Énoncé de pratique : Il arrive que les renseignements demandés changent.

Description de la pratique : L'information qui est demandée peut être révisée, au besoin, afin de tenir compte des changements apportés aux lois et règlements, de l'évolution de la technologie utilisée par le secteur et l'information recueillie sur les causes fondamentales.

8-6 Processus de collecte de données

Énoncé de pratique : Un formulaire unique sert à consigner l'information sur les événements qui ont causé des dommages aux infrastructures souterraines ou qui auraient pu en causer.

Description de la pratique : Toute personne chargée de documenter l'événement (les propriétaires d'infrastructures souterraines, les localisateurs, les excavateurs ou tout entrepreneur dont les services ont été retenus à contrat) remplit le formulaire unique prévu à cet effet. Ce formulaire contient un ensemble complet de questions normalisées, dont des questions à choix multiples qui facilitent grandement le processus.

8-7 Formation pour la collecte de données

Énoncé de pratique : Les personnes qui collectent l'information et l'entrent dans la base de données reçoivent une formation à cette fin.

Description de la pratique : Pour que la collecte et la saisie de l'information se fassent correctement, il faut fournir de la formation aux personnes responsables de collecter et d'entrer les données relatives à tout événement qui a causé des dommages aux infrastructures souterraines ou qui aurait pu en causer.

8-8 Base de données commune

Énoncé de pratique : Un organisme recommandé est désigné pour gérer la base de données.

Description de la pratique : Une base de données commune est maintenue à jour. La base de données ORDI (Outil de rapport sur les dommages aux infrastructures, appelée en anglais DIRT ou Damage Infrastructure Reporting Tool) de chacun des partenaires régionaux du CCGA est la base de données recommandée.

Références : Formulaire – Outil de rapport sur les dommages aux infrastructures (annexe D)

8-9 Processus d'évaluation des données

Énoncé de pratique : Un comité évalue les données documentées.

Description de la pratique : Le comité documentation et analyse, formé de représentants de tous les intervenants intéressés, effectue une évaluation des données fournies et documentées.

8-10 But de la collecte des données

Énoncé de pratique : Les données sont utilisées pour améliorer les efforts de prévention des dommages et accroître la sensibilisation à la prévention des dommages aux infrastructures souterraines.

Description de la pratique : Les données communiquées sont utilisées pour évaluer et améliorer les efforts de prévention des dommages aux infrastructures souterraines. Les données communiquées ne doivent pas servir à imposer des sanctions ou à punir, mais plutôt à accroître la sensibilisation grâce à la formation recommandée.

8-11 Processus d'analyse des données

Énoncé de pratique : Les données sont résumées par catégories-clés.

Description de la pratique : Les données documentées sont groupées et résumées par catégories-clés et rendues disponibles à tous les intervenants de l'industrie.

8-12 Cause fondamentale

Énoncé de pratique : La cause fondamentale est déterminée.

Description de la pratique : La cause fondamentale des dommages ou des quasi-incidents est documentée.

Référence : Fiche-conseils sur la cause fondamentale (annexe D)

8-13 Évaluation des résultats

Énoncé de pratique : Les résultats de l'analyse globale des données sont quantifiés par rapport à des indicateurs normalisés.

Description de la pratique : Les résultats sont évalués et comparés avec des indicateurs normalisés. Ils peuvent être basés sur des variables telles que le nombre de kilomètres de réseau d'infrastructures souterraines ou encore le nombre de demandes de localisation. Par exemple, un indicateur peut correspondre au rapport entre le nombre d'incidents ayant entraîné des dommages et le nombre total de demandes de localisation pendant une période donnée.

8-14 Analyse comparative des résultats

Énoncé de pratique : Les niveaux et les tendances de rendement sont évalués.

Description de la pratique : Les tendances et les niveaux de performance sont évalués par rapport à ceux d'autres organismes faisant partie des partenaires régionaux du CCGA et des autres organisations similaires. Les recommandations découlant de l'évaluation serviront à formuler des messages-clés.

Référence

Application Virtual Private DIRT des partenaires régionaux au Canada (cga-dirt.com)